



**CESER Bourgogne Franche-Comté - Séance plénière du 25 juin 2019 -  
Besançon**  
**Avis sur le projet de Plan régional de prévention et de gestion des déchets  
(PRPGD) de Bourgogne-Franche-Comté**

**Déclaration de Richard BERAUD au nom de la CGT**

Nous félicitons la commission du CESER pour le travail réalisé sur cet avis. La gestion des déchets constitue un enjeu à la fois environnemental mais aussi économique, c'est un enjeu majeur pour l'avenir pour lequel s'investit notre organisation.

Ainsi sur proposition de la CGT, l'avis émis par le Conseil national de la transition écologique (CNTE) qui s'est réuni hier, demande au gouvernement de compléter son projet par une disposition prévoyant la consultation des comités sociaux et économiques (ex Comités d'entreprise) sur le bilan et les évolutions des dispositifs des entreprises en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets.

Dans la future auto-saisine décidée par la commission Territoires-Environnement, nous souhaitons que soient abordés :

- Les besoins d'investissements industriels dans les territoires et d'emplois qualifiés dans notre territoire pour le recyclage et la valorisation des matières.
- Le respect des obligations s'appliquant aux entreprises en ce domaine.
- Les questions de conditions de travail des salariés du recyclage, métiers difficiles qu'ont pu constater ceux qui ont déjà visité des centres de tri et de recyclage.

Pour autant il faut garder en permanence en tête le principe que le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas et donc qu'on n'aura pas à recycler. Il faut penser à la filière dans son intégralité, y compris la réinsertion des salariés dans l'hypothèse d'une gestion des déchets qui évoluera à l'avenir, voire même espérons le qui diminuera au fil des années.

La CGT votera l'avis.